

ACTION URGENTE

UNE JOURNALISTE QUESTIONNÉE AU SUJET DE NOUVELLES ACCUSATIONS DE TERRORISME

Le 30 août 2020, le service du procureur général de la sûreté de l'État a soumis Solafa Magdy, journaliste détenue de manière arbitraire, à un interrogatoire en relation avec de nouvelles accusations infondées - « adhésion à un groupe terroriste », notamment - dans le cadre d'une affaire ouverte récemment (n° 855/2020). Cette femme fait déjà l'objet d'une enquête menée par le service du procureur général de la sûreté de l'État sur des charges forgées de toutes pièces liées au « terrorisme » dans un cas distinct.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Procureur général Hamada al Sawi
Office of the Public Prosecutor
Madinat al-Rehab
Cairo, Égypte
Fax : +202 2577 4716
Twitter : [@EgyptJustice](https://twitter.com/EgyptJustice)

Monsieur le Procureur général,

Je vous écris afin de vous faire part de l'inquiétude que m'inspirent le maintien en détention arbitraire de la journaliste **Solafa Magdy** et la détérioration de son état de santé. Amnesty International la considère comme une prisonnière d'opinion, détenue uniquement pour avoir effectué son travail de journaliste et pour avoir défendu les victimes de violations des droits humains. Solafa Magdy se trouve en détention arbitraire depuis le 26 novembre 2019 dans le cadre d'une autre affaire (n° 488/2019) liée aux manifestations antigouvernementales de mars 2019, de même que son époux, **Hossam el Sayed**, journaliste, et **Mohamed Salah**, un autre journaliste.

Le 30 août 2020, Solafa Magdy a comparu devant le service du procureur général de la sûreté de l'État, une branche spéciale du parquet chargée de poursuivre les auteurs présumés d'atteintes à la « sécurité de l'État », où elle a été questionnée dans le cadre d'une enquête sur une nouvelle affaire (n° 855/2020). Elle a ainsi été accusée d'« adhésion à un groupe terroriste », de « diffusion de fausses nouvelles » et d'« utilisation des réseaux sociaux à mauvais escient ». Lorsqu'on l'a interrogée sur ces charges, Solafa Magdy a fait valoir son droit au silence. Lorsque le procureur lui a demandé la raison de son silence, elle a répondu qu'elle ne voyait aucune différence entre cette enquête et l'enquête précédente sur les faits similaires qui lui sont reprochés dans l'affaire n° 488/2019. Après cet interrogatoire, le service du procureur général de la sûreté de l'État a ordonné son placement en détention pour une durée de 15 jours, le temps de mener l'enquête. Le 1^{er} novembre 2020, le tribunal pénal du Caire a prolongé de 45 jours sa détention dans l'affaire n° 488/2019.

Le 31 août 2020, la mère de Solafa Magdy a pu la voir pendant 30 minutes à la prison pour femmes d'al Qanater. Amnesty International a appris que Solafa Magdy souffrait de douleurs rénales, et qu'elle éprouvait des difficultés à respirer, pour lesquelles elle a dû être mise sous oxygénothérapie à l'hôpital de la prison.

Je vous demande par conséquent de libérer Solafa Magdy, Hossam el Sayed et Mohamed Salah immédiatement et sans condition. Je vous exhorte également - en attendant leur libération - à faire en sorte qu'on leur donne la possibilité de s'entretenir régulièrement avec leur famille et leurs avocat·e·s, et de bénéficier de soins de santé adaptés. J'engage enfin les autorités égyptiennes à libérer immédiatement et sans condition toutes les personnes détenues pour avoir effectué leur travail de journaliste et pour avoir exprimé leurs opinions de manière pacifique.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



POUR EN SAVOIR PLUS

Solafa Magdy, Hossam el Sayed et Mohamed Salah sont des journalistes indépendants travaillant pour divers médias. Solafa Magdy et Hossam el Sayed sont mariés et ont un fils de sept ans. Amnesty International estime que leur placement en détention est uniquement lié à leurs écrits et leur militantisme sur les réseaux sociaux en faveur des victimes de violations des droits humains.

Dans une affaire distincte (n° 488/2019), Solafa Magdy et Mohamed Salah sont visés par des charges forgées de toutes pièces, comme l'« adhésion à un groupe terroriste » et la « diffusion de fausses nouvelles », tandis qu'Hossam el Sayed est accusé d'« appartenance à un groupe terroriste ». Entre le 15 mars 2020 et le 4 mai 2020, le ministre égyptien de la Justice a suspendu toutes les audiences au tribunal afin de prévenir la propagation du COVID-19. Depuis début mai 2020, les juges « antiterroristes » ont prolongé les ordres de détention provisoires de plus de 1 600 détenu-e-s, ce qui est contraire aux garanties relatives à l'équité des procès : les accusé-e-s n'étaient pas présents au tribunal, tandis que les avocat-e-s ont été empêchés de présenter leur défense. Solafa Magdy, comme d'autres personnes en détention provisoire, n'a été transférée devant un tribunal pour les audiences de renouvellement des détentions qu'à la mi-juillet 2020.

Outre Solafa Magdy, la nouvelle procédure (n° 855/2020) entamée par le service du procureur général de la sûreté de l'État concerne aussi d'autres prisonniers et prisonnières d'opinion se trouvant déjà en détention provisoire dans le contexte d'enquêtes distinctes s'appuyant sur des accusations infondées similaires également liées au terrorisme, comme dans le cas de Mahienour el Masry, défenseure des droits humains, Esraa Abdelfattah, journaliste, et Mohamed el Baqer, avocat spécialisé dans la défense des droits humains. L'avocat de Solafa Magdy a déclaré à Amnesty International que le service du procureur général de la sûreté de l'État l'a accusée d'avoir communiqué avec des personnes extérieures à la prison afin de répandre des rumeurs et de fausses informations. Il a affirmé qu'elle en avait eu la possibilité alors qu'elle faisait de l'exercice dans la cour de la prison et lors de ses comparutions au parquet. Les avocat-e-s ont soutenu que ces accusations étaient sans fondement car la journaliste était coupée du monde extérieur depuis des mois, du fait de la suspension par les autorités des visites en prison et des audiences face à la pandémie de COVID-19. Selon des informations recueillies par Amnesty International, certains procureurs ont essentiellement basé leurs accusations contre Solafa Magdy et d'autres prisonniers et prisonnières d'opinion sur des dossiers d'enquête de l'Agence nationale de sécurité, que les accusé-e-s et leurs avocat-e-s n'ont pas été autorisés à examiner. Ces derniers mois, le service du procureur général de la sûreté de l'État a de plus en plus souvent contourné les décisions des tribunaux ou du parquet de libérer des personnes maintenues en détention préalable, en prononçant de nouveaux ordres de détention pour des charges similaires.

Depuis que le président Abdel Fattah al Sissi est au pouvoir, les autorités ont bloqué arbitrairement des centaines de sites Internet d'information, perquisitionné et/ou fermé les locaux d'au moins neuf organes de presse et arrêté arbitrairement des dizaines de journalistes. Amnesty International sait qu'au moins 36 journalistes sont actuellement derrière les barreaux simplement pour avoir effectué leur travail légitime ou exprimé des opinions sur leurs pages personnelles de réseaux sociaux.

L'arrestation de Solafa Magdy, Hossam el Sayed et Mohamed Salah a eu lieu dans le contexte de la répression consécutive aux manifestations de septembre 2019, la plus vaste à s'être abattue sur les voix dissidentes depuis 2014. Amnesty International a [constaté](#) que les forces de sécurité égyptiennes ont procédé à de nombreuses arrestations de manifestants, de journalistes, d'avocats spécialisés dans la défense des droits humains, de militants et de personnalités politiques dans le but de faire taire les critiques et d'empêcher d'autres manifestations. Selon des avocat-e-s et des militant-e-s égyptiens défendant les droits humains, les autorités ont ordonné le placement en détention provisoire d'au moins 3 715 personnes dans l'attente des résultats d'investigations sur des charges de « terrorisme », dans le cadre de la plus vaste enquête pénale jamais menée à la suite de manifestations en Égypte.

En septembre 2020, des manifestations clairsemées ont eu lieu dans plusieurs villages, villes et quartiers pauvres urbains en Égypte, pour dénoncer la politique du gouvernement consistant à démolir les logements non enregistrés et la loi sur la réconciliation pour ce type de logements. Certains manifestant-e-s ont aussi scandé des slogans contre le président Abdel Fattah al Sissi et protesté contre l'homicide d'un homme durant une descente de police dans le gouvernorat de Louxor. Les forces égyptiennes de sécurité ont réagi en employant du gaz lacrymogène, des matraques, des fusils à plomb, et arrêté des centaines de manifestant-e-s et de passant-e-s. Des centaines de personnes sont maintenues en détention dans l'attente des résultats d'enquêtes sur de prétendus faits de terrorisme et des actes liés aux manifestations.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : arabe et anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 29 décembre 2020

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Solafa Magdy (elle) Hossam el-Sayed (il) et Mohamed Salah (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde12/2262/2020/fr/>